



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :

39

Présents :

30

Votants :

39

Pouvoirs :

9

Absent :

0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOUI El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

37 Convention de partenariat TER de culture

■ Rapport de présentation :

Peggy MOUELLÉ, Adjointe

Le Conseil Régional des Hauts-de-France et SNCF Voyageurs ont lancé en janvier 2024 le projet TER de culture, pour promouvoir les sorties culturelles et patrimoniales accessibles depuis les gares de la région.

La ville de Creil est devenue partenaire du projet TER de culture par délibération n° 44 du conseil municipal en date du 30 juin 2025, portant sur le partenariat TER de culture, et bénéficie ainsi de la mise en valeur du musée Gallé-Juillet et de son patrimoine par SNCF Voyageurs du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} janvier 2027.

Ce projet comprend plus précisément :

- une carte touristique mettant en valeur les points d'intérêts sur le territoire, avec des encarts dédiés aux partenaires locaux, avec des rééditions régulières,
- un site internet TER de Culture comprenant des réductions pour les sites culturels et des informations pratiques,
- une carte interactive nationale,
- des « happenings » pour présenter les offres culturelles et touristiques dans les trains
- l'organisation de jeux concours,

- des vidéos de destination de format court sur le patrimoine local

En échange de cette mise en valeur touristique, la ville s'engage à offrir u
du jour, à créer un lien vers le site TER de culture sur son site interne
supports de communication du musée et à fournir à la SNCF des élém
définition et textes).

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20261019-37DEL_CM131026-AU

Il est vous proposé d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Creil et la SNCF Voyageurs, dans le cadre de TER de culture, selon les termes de la convention, du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027, et d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et de permettre aux porteurs d'un billet TER du jour, de bénéficier d'un tarif d'entrée réduit au musée Gallé-Juillet d'un montant de 3,75 € au lieu de 7 €.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la délibération n° 44 du conseil municipal en date du 30 juin 2025, portant sur le partenariat TER de culture entre la ville de Creil et la SNCF Voyageurs,

Vu la délibération n° 8 du conseil municipal en date du 8 juin 2026, portant sur le cadre général de la tarification – modification,

Vu le projet de convention de partenariat entre la ville de Creil et la SNCF Voyageurs, dans le cadre de TER de culture, du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027,

Vu l'avis de la commission « Culture, Vie Associative, Mémoire et Patrimoine Historique » en date du 14 septembre 2026,

Considérant les conditions définies dans la convention de partenariat TER de culture,

Considérant le souhait de la ville de Creil de promouvoir les sorties culturelles et patrimoniales accessibles depuis les gares de la région,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Creil et la SNCF Voyageurs, dans le cadre de TER de culture, du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat TER de culture avec la SNCF Voyageurs, ainsi que tout avenant ou document afférent à ladite convention.

Article 3 : de permettre aux porteurs d'un billet TER du jour, de bénéficier d'un tarif d'entrée réduit au musée Gallé-Juillet d'un montant de 3,75 € au lieu de 7 €, du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet au budget de la Ville.

19 OCT. 2026

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance